

PROJET D'ETABLISSEMENT

Ecole de Musique de l'ARES



Mai 2012 - 2017

IDENTIFICATION

Les origines de l'école de musique

L'Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg a été créée en 1964 par les habitants du tout nouveau quartier de l'Esplanade. Très vite, ils ont eu besoin de modes de gardes pour leurs enfants (crèche, centre de loisirs) et de loisirs. Les premiers cours de musique se sont mis en place avec des professeurs amenés par les familles (guitare, piano, violon, flute traversière)

En 1975, une directrice a été nommée par l'association afin de créer l'école de musique au sein du centre socioculturel. Ses effectifs ont augmenté.

En 1991, une autre directrice a donné à l'école sa couleur actuelle, une spécialisation en musique ancienne et une forte prédominance du chant et du chant choral.

C'est à cette époque qu'est apparu un premier projet comportant des cursus que les enfants devaient suivre avec un premier cycle comprenant l'instrument, la formation musicale et le chant choral, un 2^{ème} et 3^{ème} cycle comprenant l'instrument, un atelier et la formation musicale.

Le centre socio culturel possédait une salle de spectacle, le Tambourin, qui a été utilisée pour mettre les élèves en situation de concert, mais qui a aussi permis de développer une programmation culturelle avec les enseignants.

L'école était fréquentée presque exclusivement par des enfants. Peu à peu l'effectif des élèves a grossi accueillant en 2000 au maximum 400 élèves dans des locaux préfabriqués non insonorisés, puis 350 en 2008 dont la moitié d'adultes.

L'association et les différentes directrices qui se sont succédées ont impulsé au fil des ans une ouverture vers des publics différents

- grâce à la mise en place de tarifs dégressifs en fonction des revenus et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits,
- grâce à la découverte par le corps professoral de pédagogies nouvelles, telles que les différentes méthodes actives ou les pédagogies et l'organisation de l'éducation musicale dans d'autres pays de l'Union Européenne, afin d'adapter au fil du temps leur pédagogie aux élèves qu'ils rencontraient.
- Cette remise en question perpétuelle a conduit 12 professeurs en 2007 et 2008 à suivre une formation leur permettant d'accueillir dans de bonnes conditions le public handicapé dans leurs cours.

Qu'est ce que l'école de musique de l'ARES en 2012 ?

L'école de musique de l'ARES est une structure pluridisciplinaire intégrée au réseau des écoles de musique de Strasbourg et reconnue pédagogiquement et financièrement par la Ville de Strasbourg avec laquelle elle conventionne chaque année sur des objectifs pluri annuels et le Conseil Général du Bas-Rhin auquel elle rend des comptes chaque trimestre tant sur le plan des professeurs que du nombre d'élèves et des activités de l'école. Elle est forte de 364 élèves, dont 26 sont porteurs de handicaps, inscrits en instrument ou en atelier, auxquels se rajoutent 207 enfants bénéficiant d'éveil en crèche et multi-accueils et 73 enfants, adolescents et adultes handicapés moteurs et mentaux des structures partenaires. Par la multiplicité des actions engagées, elle tente de répondre à la fois aux demandes d'enseignement spécialisé telles que décrites dans le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, et à une politique culturelle de quartier impulsée par l'association ARES.

L'école de musique s'adresse à toute personne désirant découvrir ou approfondir la matière musicale. Sans concours d'entrée ni limite d'âge, elle propose un accompagnement à tous ceux qui souhaitent s'engager dans un apprentissage exigeant ainsi qu'à ceux qui souhaitent le poursuivre ou le reprendre. De plus, nous assurons un accompagnement professionnel à des musiciens amateurs et des cours d'initiation musicale à des personnes de tous âges et de toute condition.

Intégrée au centre socioculturel, elle développe également tout un travail de partenariat avec les différents secteurs d'intervention de l'ARES (petit enfance, enfance, jeunes, théâtre, danses, arts plastiques)

Fortement implantée dans le quartier de l'Esplanade, l'école de musique est devenue un référent important en matière d'éducation musicale tant sur le plan scolaire qu'au niveau des autres institutions éducatives (structures petite enfance, écoles) et structures de soins (maisons de retraite, lieux de vie, instituts pour personnes handicapées...).

Enfin, elle assure une programmation musicale dans la salle du Tambourin. Cette action de diffusion privilégie, là encore, les aspects pédagogiques de mise en relation des élèves de l'école de musique, des écoles du quartier et de plusieurs instituts spécialisés ou maisons d'accueil avec des artistes de haut niveau d'une part, d'ouverture culturelle sur d'autres musiques que celles pratiquées au sein des cours d'autre part. Elle offre aussi un espace souple de création et de réalisation aux professeurs de l'école dont les prestations actuelles attirent un public nombreux, habitant le quartier ou non.

Avant tout, l'équipe de l'école de musique de l'ARES défend un enseignement de qualité dont l'élève, enfant ou adulte, est le centre. C'est au travers du plaisir musical lié à des prestations de qualité et de l'épanouissement des élèves que nous mesurons au quotidien la réussite de notre action.

Renseignements :

Association des Résidents de l'Esplanade,
10, rue d'Ankara - BP 15-67043 STRASBOURG CEDEX

Président : Claude GASSMANN

Directeur : Marc PHILIBERT

Responsable Administrative et financière : Agnès STEMLER

Comptable : Cabinet LEVY

Ecole de Musique

Directrice : Joëlle LAMBERT KIFFEL

L'équipe pédagogique :

Vents

HERVIEUX Marc -- Flûte à Bec depuis 2002

KRETZ Léonard—Saxophone depuis 2009

SHIRAI-REY Miwako -- Flûte traversière et Traverso depuis

1985

PAULIN Aurélien – Clarinette depuis 2012

CALVAYRAC Michel – Trompette depuis 2009

Claviers

VALTOVA Eva – Clavecin depuis 2005

SOSTER Anna Christina – Piano depuis 2005

PERRAULT Bruno – Piano depuis 1991

LOTZ Michel -- Piano Jazz depuis 1997

SCHERRER Christelle – Accordéon à boutons depuis 2001

Cordes

SEBASTIEN Guillaume – Violon et Alto depuis 2010

VAN GINNEKEN Véronique – Violoncelle depuis 1991

GALLAND Annabelle – Contrebasse depuis 2001

LEFEBVRE Marie-Paule -- Viole de Gambe depuis 2002

RIBOLZI Sébastien -- Guitare classique depuis 2001

ROTH Liliane – Guitare classique depuis 1985

BRACHET Jeanne– Harpe celtique et de concert depuis 2014

Chant

WENGER Anne depuis 2002

LEBON Myriam depuis 2009

KLEINER Benjamin depuis 2003

Percussions

BARTH LE ROLE Edith depuis 1997

Eveil et Initiations

BARRIERE Julien - Eveil multi-accueil et crèche familiale –
Initiations musicales -
GALLAND Annabelle et BARRIERE Julien -« Amusic'ons nous »
GAYET Marie – atelier « bébémusique »
BARTH LE ROLE Edith- l'AREStraband, atelier de percussions

Formation Musicale et Chant Choral

VAN GINNEKEN Véronique
DIDIER Elisabeth depuis 2003
GAYET Marie depuis 2008
GALLAND Annabelle depuis 2001

Ateliers de pratiques collectives

Musique de Chambre avec Piano
– Guillaume SEBASTIEN
– Bruno PERRAULT
Musique ancienne avec Clavecin – Eva VALTOVA
Ensemble de guitares – Liliane ROTH
Orchestre de musique ancienne – Marc HERVIEUX
Atelier d'improvisation – Léonard KRETZ
Chœurs d'adultes – Myriam LEBON
Ensemble de flûtes traversières – Miwako SHIRAI REY
Ensemble de trompettes – Michel CALVAYRAC
Ensemble de violons – Sylvie BUSSIERE
Ensembles de percussions – Edith BARTH LE ROLE
Chœur d'enfants – Annabelle GALLAND, Elisabeth DIDIER, Marie GAYET,
Véronique Van GINNEKEN.

Tous les professeurs de l'école sont titulaires soit d'un DEM dans leur(s) spécialité(s), ou/et de diplômes universitaires (licences, masters, DUMI). La plupart d'entre eux ont reçu l'agrément départemental décerné par l'ADIAM.

Tous sont salariés par l'ARES en contrat à durée indéterminée sous la convention SNECSO. L'équipe, comprenant de jeunes professeurs tout juste sortis de leurs études musicales mais aussi la grande stabilité engendrée par des professeurs ayant de très nombreuses années d'enseignement, nous permet de travailler sereinement en équipe sur l'évolution du projet de l'école.

Les professeurs sont tous encouragés à utiliser leur temps de formation continue afin de trouver de quoi nourrir leur pédagogie.

Plages d'accueil des élèves

L'école de musique est accueillie dans les locaux de l'ARES, locaux préfabriqués, sans insonorisation dont les salles ne sont pas très adaptées à l'enseignement de la musique qui obligent à jongler avec les disponibilités des salles, des professeurs et des élèves.

Elle dispose d'une large plage d'accueil des élèves : du lundi au vendredi de 8h30 à 22h et le samedi de 9h à 17h dans 7 salles dont seules 5 sont dédiées à l'école de musique.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE AU SEIN DE L'ARES

Chargée de l'animation musicale inter secteur au sein du Centre socioculturel, l'école de musique développe une politique éducative par la musique. Celle-ci est devenue peu à peu un « outil » pédagogique global à l'ensemble du Centre.

La petite enfance

Assurant au sein du Multi-accueil de l'ARES des moments d'éveil musical du tout-petit (0-3 ans), l'école de musique prend aussi en charge une formation des 34 assistantes maternelles de la Crèche Familiale. Education par la musique, découverte du répertoire musical adapté, initiation à l'écoute structurée, tous les aspects de la musique dans un espace familial recréé sont abordés. Depuis la rentrée 2006, un atelier de musique est ouvert dans la ludothèque de la crèche pour les jeunes (ou futurs) parents accompagnés de leurs bébés ou jeunes enfants de 0 à 3 ans, c'est « bébémusique »

Depuis la rentrée 2003/2004, l'école propose un concert d'élèves 2 mercredis dans l'année destinés l'un aux enfants des ALSH (4-12 ans), l'autre à ceux du Multi-accueil, de la crèche familiale (0-3ans) et des crèches du quartier; ces concerts sont tout spécialement travaillés pour ces publics spécifiques.

Les enfants et les jeunes

Depuis l'été 2011, un professeur de musique intervient auprès des enfants pour des découvertes musicales dans le cadre des stages de théâtre assurés auprès des enfants de l'ALSH. Ce professeur a expliqué le fonctionnement de l'orgue en leur faisant construire un orgue à eau. Grâce à ce travail préalable, ils ont pu apprécier dans toute sa complexité l'orgue de l'église saint Matthieu, joué par le professeur à la fin du stage. Cette intervention sera reconduite durant l'été 2012 avec un autre contenu.

L'école de musique participe dans la mesure de ses possibilités au festival des musiques actuelles : l'ARES'IDIV, qui a lieu chaque année dans la salle du Tambourin.

Les séniors

Depuis 3 ans, les séniors sont demandeurs de moments musicaux interactifs au sein de l'ARES, mais aussi au sein des structures partenaires : centre de jour de l'Esplanade et EHPAD du Danube. Ils sont assurés par des professeurs ou par des élèves adultes et adolescents de l'école, le vendredi, le mercredi ou le samedi.

Lors de ses projets de création musicale, l'école de musique sollicite au maximum les potentiels du centre. Ateliers de théâtre, de danse, arts plastiques, régie son et lumière sont autant d'énergies à concentrer afin de diversifier l'approche artistique. La participation de l'école de musique aux actions d'animation globale du quartier, sous réserve d'exigences musicales et techniques, est systématiquement envisagée.

Les familles de l'Esplanade

Un autre aspect de l'engagement de l'école de musique dans le centre socioculturel est sa vocation à mettre en œuvre une programmation musicale en lien avec la politique culturelle de l'Association.

Des concerts mensuels sont proposés au public esplanadien, le dimanche en matinée. Nous tentons de répondre à deux exigences fondamentales :

- proposer une animation musicale de qualité en faisant connaître la salle du Tambourin comme lieu de diffusion culturelle au sein du quartier,
- soutenir et aider, par notre structure, de jeunes artistes ou groupes à concrétiser leurs projets musicaux. Là encore, c'est l'ouverture culturelle et la diversification des styles qui prédominent la politique de programmation.

Ces concerts sont préparés et proposés à nos partenaires depuis 2007. Y sont présents des classes de l'école élémentaire Sturm et des enfants et leurs (ré)éducateurs du CRFC, ainsi que des adultes handicapés du CAAHM et du centre de jours de l'Esplanade qui accueille des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, rejoints depuis janvier 2012 par des résidents de l'EHPAD du Danube tout proche. Ils ont lieu dans la salle du Tambourin les mardis à 14h30, la semaine précédent ou suivant le concert du dimanche. Nous sommes obligés de limiter le nombre de personnes dans la salle du Tambourin qui est totalement accessible pour le public en fauteuil.

Tous ces partenariats sont facilités par la présence d'une logistique importante fournie par le centre socioculturel de l'ARES.

Tout d'abord l'accueil des publics se fait dès l'entrée avec trois personnes en alternance qui assurent également l'accueil téléphonique et le secrétariat. Elles sont présentes du lundi matin au vendredi soir de 8h30 à 12h et de 14h à 20h, le mercredi de 8h à 20h non stop et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h. L'accueil de la directrice de l'école de musique se fait sur rendez vous à prendre auprès de l'accueil.

La direction et la responsable financière et administrative du Centre socioculturel sont également présentes dans la mise en place des projets de l'école de musique, chacune dans son domaine.

Les postes indispensables dans le bon fonctionnement de l'école de musique sont

- l'accueil
- la comptable qui effectue les paies chaque mois pour les professeurs de l'école Elle se tient également au courant des dernières lois qui nous permettent de travailler en respectant la législation en vigueur.
- les secrétaires qui font les courriers officiels, mettent en forme les programmes de concerts d'élèves ou du dimanche et sont chargées de prévenir les familles de l'absence d'un professeur.

La personne chargée de la communication s'occupe du journal « ARES-FLASH » diffusé mensuellement dans le quartier de l'Esplanade relatant la vie de l'association au sein du quartier avec différents bénévoles. C'est elle qui diffuse la publicité sur les concerts de l'école de musique sous forme d'affiches, de tracts, annonces auprès des médias (journaux, radio)....

Le site internet est mis à disposition du public pour tous les renseignements concernant le fonctionnement et l'actualité culturelle de l'Ares et de son école de musique.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DANS LE QUARTIER ESPLANADE

L'école de musique a été sollicitée par des structures de petite enfance du quartier. Un travail de concertation est amorcé et constitue un prolongement du travail éducatif interne par rapport au Multi Accueil / Crèche Familiale de l'ARES.

Enfin, des structures implantées à l'Esplanade ou proches du quartier (maisons de retraites, le Vaisseau, maisons d'accueil de jour, hôpital, instituts) sollicitent l'école de musique pour des prestations musicales. L'école accepte ces prestations dans la mesure où elles peuvent être assurées.

Outre les relations partenariales de quartier et au-delà du quartier, l'école de musique entretient de multiples contacts avec les institutions culturelles de Strasbourg et de la région.

Intégrée au réseau des écoles de musique de Strasbourg, l'école de l'ARES participe mensuellement aux actions et réflexions de ce groupe. Echange d'informations, conseils juridiques ou administratifs, actions pédagogiques communes et concertées sont les points centraux de ce travail.

Le partenariat se décline également au titre des institutions qui financent notre école (Ville de Strasbourg, Conseil Général du Bas Rhin et ADIAM). Tout projet est travaillé en concertation avec les responsables administratifs de l'institution afin de mettre en cohérence les multiples aspects du projet.

L'ARES est signataire de la charte « MUSIQUE et HANDICAP » depuis octobre 2009. Ses actions avec les publics handicapés se déclinent au travers de partenariats avec des structures pour lesquelles nous conventionnons chaque année. Il s'agit

- du Centre d'accueil pour Adultes Handicapés Mentaux depuis 2007
- de l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs depuis 2007
- de l'IMPro de la Ganzau depuis 2009
- du Centre de Réadaptation Fonctionnelle Clémenceau depuis 2009

Nous conventionnons également avec une structure de la petite enfance :

- le multi accueil « le parc à bout'chous »

Nous sommes régulièrement invités à animer musicalement des après midis pour les personnes accueillies au Centre de Jour de l'Esplanade, à l'EHPAD du Danube, à la maison Saint Gothard ou Bethel, mais aussi par la ville de Strasbourg pour des journées dédiées aux Séniors ou aux malades d'Alzheimer. Nous répondons toujours dans la mesure des possibilités de nos élèves ou de nos professeurs.

Depuis mars 2011, l'école de musique a pour partenaire l'association « les amis de l'école maternelle Jacques Sturm » qui permet à nos professeurs d'instrument de faire 4 présentations d'instruments par an auprès des classes de l'école maternelle Sturm.

PERSPECTIVES

L'école de musique de l'ARES veut continuer à être le lien entre les différentes populations du quartier de l'Esplanade. La culture et tout particulièrement la musique et l'activité de son école sont déterminantes dans ce lien social.

Elle veut être un lieu d'enseignement de la musique pour tous, pour tous les âges de la vie, telle qu'elle le fait déjà. Elle doit continuer son travail en direction des publics handicapés ou âgés, tel qu'il a été amorcé à ce jour.

Elle veut aussi être un lieu de production musicale de qualité dans la salle du Tambourin, tel qu'il est perçu à ce jour.

Elle veut continuer à être un moteur de la culture au sein du centre socio culturel en collaboration avec la danse et la nouvelle école de théâtre qui verra le jour dans les locaux du Tambourin en septembre 2012.

A la rentrée 2012, elle sera accueillie au deuxième étage des nouveaux locaux du centre socio culturel de l'ARES. Les conditions de travail vont considérablement s'améliorer grâce à 6 studios de 12 ou 14 m² et 3 salles de 23, 49 et 63 m² dédiées uniquement à la musique. Les instruments de musique utilisés pour les cours seront également bénéficiaires de ce déménagement, car le bâtiment devrait avoir des températures et une hygrométrie très régulières, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le quartier est en mutation, d'anciennes friches industrielles sont réhabilitées ou transformées en lieux d'habitation qui amèneront de nouveaux habitants.

Le diagnostic social effectué lors de la rédaction du contrat d'association 2010-2014 a fait ressortir l'importance de la population « senior » du quartier de l'Esplanade

Ce nouvel espace devrait permettre à l'équipe enseignante de mettre en place de nouvelles formes d'enseignement et de nouveaux ateliers avec des publics que nous ne pouvions accueillir par manque de place ou pour des problèmes de locaux inadaptés (handicap).

Il n'est pas prévu d'accroissement important des cours individuels, mais nous comptons accueillir de nouveaux élèves au sein d'ateliers qui seront créés en réponse à des demandes, comme ils l'ont toujours été jusqu'à ce jour.

PROJET PEDAGOGIQUE

1. Le cursus d'enseignement

Eveil

Interventions musicales au Multi-Accueil et à la Crèche Familiale de l'ARES, ainsi qu'au multi-accueil associatif « Le parc à Bout'chous ».

Age des enfants : 3 mois à 3 ans

Durée hebdomadaire: 1h par semaine pour la crèche, le vendredi matin et 3h pour les multi accueils, le vendredi matin.

Crèche Familiale

Les 34 assistantes maternelles sont divisées en 4 groupes qui viennent chaque semaine à tour de rôle avec les 80 enfants qu'elles accueillent. Ce temps fait partie de leur formation professionnelle.

Projet Arts plastiques et musique sur le thème du voyage en Afrique

Sensibilisation à l'éveil musical pour les enfants et les Assistantes Maternelles (durée : 40 à 50')

- activités sensorimotrices
- chants
- découverte des instruments enseignés à l'école au travers des concerts
- construction d'instruments
- percussions

Multi-Accueil

Eveil musical global durant 45mn avec 21 enfants par séance, en présence des 8 professionnelles qui les encadrent

- jeux de perception, d'identification, de communication
- chants adaptés avec ou sans déplacement, percussions
- jeux d'écoute
- jeux collectifs
- approche d'instruments enseignés à l'école de musique au travers des concerts

Objectifs

- Développer les capacités d'écoute et l'intérêt pour les « objets sonores » sous forme ludique et attrayante.
- Offrir aux adultes encadrant des enfants en bas âge la possibilité d'approfondir et de renouveler leur approche des enfants par une utilisation construite de l'écoute.
- Découverte du concert dans la salle du Tambourin

Initiations

Un cycle d'**initiation musicale** est ouvert aux enfants à partir de 4 ans. Il s'agit d'offrir aux enfants d'âge maternel une ouverture active et ludique à la musique « Méthodes actives », comptines, chansons, jeux musicaux, mais aussi travail corporel et prise de conscience du corps dans l'espace constituent la trame des trois niveaux d'enseignement proposées.

- Initiation I pour les 4 ans - moyens de maternelle
- Initiation II pour les 5 ans - grands de maternelle
- Initiation III pour les 6 ans - découverte du langage musical au travers de la transmission orale.

« **Amusic'ons nous** » est né suite à une demande de travail musical à laquelle nous avons répondu, exprimée par des parents et leurs enfants atteints de graves déficiences ne leur permettant pas une utilisation habituelle d'un instrument ou de la voix. Le professeur qui a pris cet atelier en charge au départ a une spécialisation qui lui permet d'adapter les instruments et objets sonores aux possibilités des personnes qu'il a en face de lui. Cet atelier qui a lieu le mercredi durant 1h s'est ouvert à des enfants ne présentant aucune déficience, mais désireux de faire de la musique sans la pratique d'un instrument. Accueillant 9 élèves lourdement handicapés, il est actuellement encadré par 2 professeurs en binôme.

« **Bébémusique** » est un maillon de notre travail sur la petite enfance : celui de l'apprentissage de chansons ou de jeux musicaux à des parents accompagnés de leur bébé de leur enfant de moins de 4 ans qui désirent retrouver ou ouvrir leur répertoire de chansons enfantines, apprendre à les sensibiliser au son. Ce travail effectué le samedi matin pendant 1h, est destiné à favoriser l'échange entre les parents et leur tout-petit à travers les sons, ainsi que l'échange entre les parents de jeunes enfants.

« **L'AREStraband** » est un ensemble de percussions, ouvert à un public familial, des jeunes à partir de 9 ans aux adultes, le lundi soir de 19h à 20h. Il a pour vocation l'animation des fêtes du centre socio culturel (carnaval, pique nique, fête de quartier) et complète l'ensemble de trompettes.

Education Musicale

Enfants

Organisée en cycles d'études de 4 ans, la pratique musicale à l'école de musique de l'ARES est, dès le départ, aussi complète que possible.

Elle comprend trois activités complémentaires et obligatoires à l'inscription :

- la pratique instrumentale
- la formation musicale
- la pratique de la musique d'ensemble.

Cursus enfants

A partir de 7 ans (CE1), cours collectif **de formation musicale** et de pratique de la musique d'ensemble. Indispensable et obligatoire pour l'apprentissage d'un instrument.

* **Ier cycle** : cours d'1 h 15 minimum divisé en deux séquences, l'une consacrée à la formation musicale par groupe de 12 enfants maximum, l'autre consacrée à la pratique du chant choral par groupes d'environ vingt enfants. Le chant choral peut être remplacé par 1h d'orchestre pour les enfants qui le préfèrent le mercredi après midi.

* **Iie cycle** : 50 minutes hebdomadaires de formation musicale et un cours de musique d'ensemble d'une durée de 30 minutes à 1h (au choix : musique de chambre, chant choral, ensembles instrumentaux, atelier d'improvisation, musique ancienne, orchestre...)

Cours instrumental

Ier cycle :

* par groupe de 2 élèves pendant 1 h ou 30mn par élève

Iie cycle :

* Cours individuel ½ heure hebdomadaire

IIIe et IVe cycle :

* cours individuel de 45mn

Cours de musique d'ensemble ou ateliers

Ier cycle : chant choral inclus dans la FM ou orchestre

Iie cycle : 1 atelier ou ensemble au choix

IIIe et IVe cycle : 2 ateliers ou ensembles au choix

2. Objectifs pédagogiques

Ier cycle

Ce cycle de quatre années est avant tout un cycle de sensibilisation et de développement des aptitudes des élèves à la musique.

Découverte du plaisir musical par l'apprentissage du geste juste, mais aussi développement de la curiosité musicale en axant la recherche sur l'oral et l'auditif, tels sont les deux axes sur lesquels nous travaillons prioritairement pour aider l'enfant à chercher sa propre motivation.

La mise en relation du sensoriel et de l'écrit doit mener l'élève à entrer dans une première phase d'autonomie, tant au niveau d'un répertoire instrumental ou vocal que dans sa démarche créative (invention, improvisation...).

La pratique du chant choral a pour effet de décloisonner les disciplines. Intégré à la Formation Musicale, le chant choral offre un accès direct aux points étudiés pendant les cours. Certains élèves ont fait le choix de faire partie d'un orchestre avec leur instrument à la place du chant choral. L'un et l'autre sont le point de départ du plaisir musical, source de la motivation de l'élève.

Ile cycle

Cycle d'approfondissement des acquis, ces quatre années d'études visent à rendre l'élève autonome.

Autonomie par rapport à la partition, ce qui suppose une bonne technicité solfègique et culturelle.

Autonomie par rapport à l'instrument, ce qui suppose l'approfondissement de la technique instrumentale (sonorité, timbre, virtuosité, répertoire).

Autonomie par rapport au professeur, ce qui suppose l'acquisition de méthodes de travail sûres et efficaces.

Enfin, la maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficultés moyennes doit être accompagnée d'une démarche de créativité. Le vocabulaire de l'improvisation, la mise en place des structures rythmiques, mélodiques et harmoniques au sein desquels la liberté stylistique peut s'exprimer, sont des outils efficaces pour développer l'imaginaire musical de l'élève, sans lequel il ne peut y avoir d'autonomie expressive.

La pratique collective au sein d'un ensemble instrumental ou vocal prépare l'élève à sa vie de musicien amateur. Cette étape est importante quant aux choix des élèves de participer à tel ou tel ensemble, car il correspond souvent au moment des grandes orientations dans la vie des élèves.

Il est important que l'école de Musique puisse être un tremplin pour l'élève. Tout au long des deux cycles d'apprentissage la fonction d'orientation de l'équipe pédagogique s'exerce sur les choix des élèves (notamment pour les plus motivés). En cette fin de Ile cycle, l'articulation école de musique, monde musical amateur est une ouverture importante pour que l'élève trouve la continuité de son apprentissage.

IIIe et IVe cycles

Ces cycles s'adressent aux élèves qui désirent perfectionner leur technique instrumentale et diversifier leurs connaissances du répertoire et des langages musicaux. Il est souvent la prolongation d'un travail d'ensemble amorcé en Ile cycle. A ce titre, les ensembles proposés s'intègrent dans une démarche de pratique amateur de bon niveau.

L'évaluation

Ier cycle

- Evaluation continue :
 - contrôles ponctuels par les professeurs
 - auditions instrumentales et concerts d'élèves (au moins 2 par an)
 - participation à un projet collectif annuel de chant choral
- Examen de fin de cycle I : organisé actuellement au niveau de l'équipe pédagogique. L'évaluation est destinée à vérifier le degré de réalisation des objectifs pédagogiques.

Ile cycle

- Evaluation continue :
 - contrôles ponctuels par les professeurs
 - auditions instrumentales et concerts d'élèves (minimum 2 par an)
 - participation annuelle à 1 projet collectif de l'école de musique
- Examen de fin de cycle II : organisé au sein de l'école de musique, il vérifie les acquis de l'élève. Le jury est composé de spécialistes de la discipline mais aussi de musiciens qui ont en charge l'appréciation globale de l'élève. La présidence du jury est assurée par la directrice de l'école.

IIIe cycle

- Evaluation continue lors de prestations publiques qu'elles soient au sein de l'école ou extérieures (3 minimum).
- Examens de fin de IIIe cycle dans les mêmes conditions que pour les Ile cycles.

Toutefois, la participation des élèves aux concours extérieurs est fortement recommandée (concours départementaux de l'ADIAM, concours de musique de chambre...).

L'apprentissage musical pour les adultes

Indispensable à l'apprentissage d'un instrument, le cours de technique musicale ou formation musicale est essentiel à l'autonomie de l'élève : 50 minutes hebdomadaires.

Pratiques collectives :

Pour les débutants : chant choral 1h15 hebdomadaires minimum

Pour les avancés : musique d'ensemble de 30 minutes à 1h30 hebdomadaires

Cours instrumentaux ou vocaux hebdomadaires

Cours d'instrumental ½ h en individuel

Cours de chant 40 min individuel.

Ce cursus est un cursus complet proche de celui proposé aux enfants, mais adapté à l'adulte.

L'évaluation des adultes n'est qu'une évaluation continue, il leur sera demandé une prestation lors d'une audition ou d'un concert d'élèves, ainsi que leur participation à un projet collectif de l'école.

Il nous semble important de noter que chaque cycle d'enseignement constitue un ensemble cohérent qui mène au suivant. Toutefois, chaque étape peut aussi être envisagée comme une fin en soi (et ceci dès les activités d'éveil et d'initiation), l'enseignement musical devenant du coup une étape dans le développement global de l'élève.

Les pratiques amateurs

A leur demande, nous avons ouvert différents ensembles ou sessions aux musiciens amateurs qui ne désirent pas s'inscrire dans le cursus habituel : formation musicale + cours instrumental + musique d'ensemble.

- pour les enfants de 7 à 12 ans : cours de chant choral « enfants » le mercredi de 17h 15 à 18h 15
- pour les adultes, à partir de 17 ans : chant choral le mardi de 19h à 20h 15 pour le groupe avancés (à partir de 4 ans de pratique vocale) et le jeudi de 19h15 à 22h30 pour le groupe débutants

Le travail effectué dans ces groupes sera un travail de mémorisation, accompagné de partitions pour les personnes sachant lire.

- Un orchestre de musique ancienne qui accueille tout musicien même issu d'autres écoles de musique de Strasbourg désireux d'aborder le répertoire baroque et renaissance. Il sera requis un niveau de cycle II minimum à l'entrée.
- La musique de chambre donne la possibilité à des élèves d'un niveau instrumental élevé non inscrit en cours instrumental de pratiquer la musique avec des élèves de l'école du même niveau.
- L'atelier de musique de l'Orient Méditerranéen, fonctionnant le lundi de 18h30 à 20h, était ouvert à tout amateur pratiquant un instrument autre que les claviers et possédant un niveau de cycle II et III. Le nombre d'élèves de ce niveau étant en baisse au sein de l'école et le public extérieur n'étant pas assez nombreux, nous nous sommes résolus à ne pas le reconduire en 2011 2012, faute d'un nombre suffisant de participants depuis 2 ans.

Cet atelier pratiquait la musique de tradition orale qui permettait à tout musicien, venant de notre éducation musicale traditionnelle et d'autres pays, de se joindre à un groupe ainsi qu'à certains des élèves de l'école de musique de découvrir une autre façon de faire de la musique et une certaine approche de l'improvisation. Cet atelier pourra recommencer dès que les conditions le permettront.

Il est bien entendu que nous restons à la disposition de ceux qui ont besoin des compétences de nos professeurs pour une aide ponctuelle ou à plus long terme et que si nous ne pouvons leur apporter, nous les orientons vers d'autres structures.

3. Auditions, concerts d'élèves

L'équipe pédagogique de l'ARES a décidé d'intégrer le jeu public dès les premières semaines d'apprentissage musical. Pour offrir à nos élèves toutes les chances d'épanouissement, nous organisons des concerts et auditions plusieurs fois dans l'année.

- ♦ Audition de classe : entièrement prise en charge par le professeur, elle offre aux élèves la possibilité de confronter leurs compétences, de prendre conscience de l'évolution technique et ainsi de développer la motivation en lien direct avec l'instrument. Fréquence : une à deux fois par an et par classe, selon le nombre d'élèves de la classe.
- ♦ Concerts d'élèves : à raison d'un concert tous les mois environ, il s'agit de réunir, pour un programme d'une heure environ, des élèves de toutes les classes. Fortement encouragés à développer le travail d'ensemble, les élèves ont ainsi l'opportunité, quel que soit leur niveau, de prouver leur savoir-faire devant un public diversifié. Ils ont lieu soit le vendredi en fin d'après-midi soit le mercredi après-midi ou le dimanche afin de permettre aux parents ayant de jeunes enfants, aux enfants des ALSH, des crèches, des multi-accueils ou des cours d'initiation, d'être présents. Un autre concert enfin qui est réservé aux élèves des cycles III et IV.
- ♦ Concerts extérieurs : l'école de musique est de plus en plus sollicitée pour des moments musicaux par des partenaires (Ville, Conseil Général, Maisons de retraite, Musées, Associations...). Là aussi, la rencontre d'un public varié, plus exigeant est ici privilégiée dans la mesure du possible.

Cet aspect du travail du musicien, la difficile relation avec un public est trop souvent négligé au profit du progrès technique. Pourtant, la musique ne prend son sens, en tant qu'expression artistique, que si l'on développe la capacité à s'exposer, à se livrer à l'écoute, forcément critique, d'autrui. Cela s'apprend et nécessite plusieurs niveaux d'écoute afin que chacun puisse s'épanouir dans le respect de sa personnalité.

REGLEMENT INTERIEUR

L'accès à l'école

Les renseignements sur l'organisation de l'école, les tarifs, les concerts sont accessibles sur le site internet www.ares-le-site.com dans l'onglet « école de musique » et dans le journal ARESflash de septembre. Des plaquettes de rentrée et des fiches techniques sont disponibles à l'accueil de l'ARES. Les secrétaires d'accueil renseignent directement le public par téléphone au 03 88 61 63 82. Si elles ne peuvent le faire, elles donnent un rendez vous auprès de la direction de l'école.

Les inscriptions

Elles se font sur rendez vous soit auprès de la direction de l'école soit avec une des secrétaires de l'ARES et ont lieu en 2 temps selon que l'élève est déjà ou non inscrit à l'école.

- En juin se font les inscriptions anticipées pour les anciens élèves. Aucun horaire, ni jour de cours n'est encore défini, mais l'élève sait avec quels professeurs il sera. Une fiche de choix d'horaires est laissée pour chaque élève. Elle doit être remise remplie en septembre.
- De fin août à début novembre ont lieu celles des nouveaux élèves ou des anciens non encore réinscrits. Nous acceptons encore des élèves aussi tardivement car les étudiants ne viennent qu'après leur rentrée effectuée et leurs horaires de cours à la fac connus.

Les familles viennent à l'inscription munies de leur coefficient familial, permettant ainsi de connaître le tarif des cours pour l'année et laissent le règlement complet de leur écolage. Elles ont la possibilité de payer en 1 chèque tiré en octobre, en 3 chèques tirés en octobre, janvier et avril, par carte bancaire en une fois ou en espèces.

Une fiche avec 3 choix d'horaires et de jours de cours est remplie pour chaque élève par la famille.

Chaque professeur est chargé de faire son planning avec les élèves inscrits en fonction de leurs demandes exprimées dans la fiche de choix d'horaires et des créneaux horaires qui lui sont attribués à l'école.

Les horaires des cours collectifs (FM et ateliers) sont définis collectivement par la direction de l'école et les enseignants concernés. Ils ne changent que peu d'une année sur l'autre lorsqu'ils sont reconduits.

Les cours

Les cours ont lieu chaque semaine à la même heure, dans la même salle.

Certains ateliers ont lieu tous les 15 jours, exceptionnellement de façon plus ponctuelle sur un calendrier préétabli.

Chaque professeur est tenu de dispenser à ses élèves 31 cours dans l'année entre septembre et juin.

Les périodes de vacances scolaires sont libres.

Elles peuvent être le moment de rattrapages pour des enseignants qui n'ont pu assurer leurs cours pour raisons personnelles (familiales, concerts, examens.....), à condition que les élèves acceptent ce changement.

Les cours qui n'ont pas été dispensés suite à un arrêt de travail du professeur, ne sont pas rattrapables. Ils restent perdus pour l'élève.

En cas d'absence prolongée pour maladie ou pour raisons personnelles (non rattrapables), la direction fait intervenir un professeur remplaçant dans la même discipline, issu de la liste des professeurs de l'ADIAM 67 ou élève recommandé par un professeur du conservatoire de Strasbourg.

Les élèves sont invités à prévenir l'ARES ou le professeur en cas d'absence.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à quitter l'établissement sans être accompagnés d'un adulte, sauf demande écrite des parents.

Lorsqu'il y a 3 absences consécutives d'un élève sans excuse, le professeur le signale à la direction qui prend contact avec la famille.

Lorsqu'il s'agit d'un adulte, le professeur prend contact directement avec lui.

Il est tenu une liste de présence trimestrielle par chaque professeur et pour chaque cours.

Les concerts

Il existe 2 sortes de jeu public, celui des professeurs, celui des élèves qui est inscrit dans le projet pédagogique.

L'entrée de tous les concerts est libre et gratuite.

Les dimanches en musique

Au nombre de 4, ces concerts sont proposés par **les professeurs de l'école** dans la salle du Tambourin. Ils ont lieu soit le dimanche à 11h, soit le samedi soir à 20h30. La diversité des programmes est mise en avant. Un cinquième a lieu un dimanche après midi qui réunit toute l'équipe pédagogique.

Ces 5 concerts donnent lieu à des « concerts du mardi ». Ils reprennent une partie du contenu du dimanche en musique que l'on rend plus interactive avec le public de la salle : 2 ou 3 classes de CP/CE1 de l'école Sturm et le public de nos partenaires du handicap ou des maisons qui accueillent le public âgé du quartier.

Les concerts d'élèves

Les dates sont définies dès la rentrée scolaire. Au nombre de 6, ils ont lieu au Tambourin et permettent de faire jouer en public les élèves de différentes classes instrumentales dont les morceaux sont prêts. Se retrouver avec un public composé des familles et des habitants du quartier est un des facteurs de motivation des élèves.

Les auditions de classes

Au nombre de 12 en 2012, elles concernent une classe instrumentale et sont organisées par le professeur en charge de cette classe. Elles sont ouvertes au public du quartier et aux familles. Elles permettent aux élèves d'une même discipline de prendre conscience de l'évolution du jeu dans cette discipline en fonction des années de travail. Elles sont aussi le lieu où les élèves et leurs familles d'une même discipline se rencontrent et échangent.

Les concerts extérieurs

Les élèves seront amenés à jouer en d'autres lieux qu'à l'ARES en fonction des demandes qui auront été formulées par nos partenaires et auxquelles nous aurons répondu; Ville, Conseil Général, partenaires du handicap ou structures pour personnes âgées.

Les animations globales

Au nombre de 5 dans l'année, les professeurs feront là aussi appel aux élèves pour des projets menés dans le cadre des animations globales du centre socio culturel.

Les évaluations

L'évaluation instrumentale

Ier cycle

- Evaluation continue :
 - contrôles ponctuels par les professeurs
 - auditions instrumentales et concerts d'élèves (au moins 2 par an)
 - participation à un projet collectif annuel de chant choral
- Examen de fin de cycle I : organisé actuellement au niveau de l'équipe pédagogique. L'évaluation est destinée à vérifier le degré de réalisation des objectifs pédagogiques.

Ile cycle

- Evaluation continue :
 - contrôles ponctuels par les professeurs
 - auditions instrumentales et concerts d'élèves (minimum 2 par an)
 - participation annuelle à 1 projet collectif de l'école de musique
- Examen de fin de cycle II : organisé au sein de l'école de musique, il vérifie les acquis de l'élève. Le jury est composé de spécialistes de la discipline mais aussi de musiciens qui ont en charge l'appréciation globale de l'élève. La présidence du jury est assurée par la directrice de l'école.

1° Bulletins et fiche pédagogique :

ces documents sont informatisés et consultables par l'ensemble des professeurs à tout moment sur un ordinateur installé en salle salariés.

2° Préparation et déroulement de l'examen instrumental :

a- L'épreuve est-elle obligatoire ?

- l'épreuve n'est pas obligatoire pour les adultes,
- l'épreuve est obligatoire pour les enfants et les adolescents,

Cas exceptionnel : si l'examen représente une réelle barrière à l'épanouissement de l'élève, celui-ci sera invité à prendre rendez-vous avec la directrice pour en discuter et éventuellement ne pas passer l'épreuve.

b- Quand présenter l'élève à l'examen ?

Le professeur ne présente son élève que s'il estime que celui-ci est en mesure de le réussir (techniquement, musicalement, motivation, disponibilité...).

c- Et si l'élève n'est pas prêt ?

Si malgré les précautions prises, l'élève ne produit pas le travail nécessaire, celui-ci devra assumer un éventuel échec.

d- Déroulement de l'épreuve pour l'élève :

- l'élève reçoit son morceau imposé 6 cours avant l'épreuve,

- pour le 1er cycle, un morceau d'autonomie travaillé seul par l'élève est donné 1 semaine avant l'examen

- l'école envoie aux parents une lettre confirmant la date et l'heure de passage, avec l'explication du déroulement de l'examen au moins 1 semaine avant.

- l'élève est convoqué à l'horaire de son passage,

- un professeur de l'école se chargera d'accueillir les élèves et les parents, de répondre à leurs questions, de faire l'intermédiaire entre le jury et les parents, et de faire les mises en loge pour les déchiffrages du IIème cycle.

- les parents et les autres élèves ne sont pas invités à assister à l'épreuve.

- durée :

- Cycle I : 10 mn = temps pour jouer et discuter avec le jury,
- Cycle II : 15 mn = temps pour jouer et discuter avec le jury,
- Mise en loge pour le déchiffrement du Cycle II : 10 mn

- les élèves sont invités à attendre les délibérations du jury pour connaître leur résultat et entendre les remarques du jury,

- délibération du jury :

- Pour les petites classes, tous les élèves passent (Ier et IIème cycle) puis le jury délibère (6mn/élève) et discute avec les élèves pour lui donner le résultat (2mn/élève),
- Pour les grandes classes, le groupe est divisé par cycles, voire en sous-groupes de cycle si nécessaire.

- communication des résultats :

- Le jour même avec le jury : les élèves sont invités un par un à entendre leur résultat,
- Affichage,
- Bulletin : le jury y notera les résultats et ses remarques le jour même.

3° Pour l'examen de IIIème cycle :

Il est proposé de faire passer l'épreuve lors d'un concert, avec le jury dans le public.

4° Préparation de l'examen pour les professeurs :

- a- S'assurer que l'élève soit en mesure de réussir l'épreuve,
- b- Le choix des morceaux imposés, du morceau d'autonomie et du déchiffrage se fait entre les professeurs du même instrument.
- c- Prévoir des morceaux pas trop longs :
 - 7 mn maximum pour les 3 morceaux en 1er cycle,
 - 10 mn pour le IIème cycle.
- d- Donner les morceaux aux élèves dans les temps,
- e- Déposer la liste des élèves 2 mois avant à la direction de l'école,
- f- Déposer les dossiers pédagogiques 3 semaines avant comprenant :
 - les objectifs pédagogiques des deux cycles,
 - les bulletins comportant la remarque du professeur sur le travail de l'année et de la préparation à l'épreuve,
 - la photocopie des morceaux (x2)

5° Présence du professeur à l'épreuve :

- Elle est fortement souhaitée, car elle permet de soutenir les élèves, de les accorder, de discuter avec le jury...
- le passage des élèves est regroupé par classe pour faciliter la présence du professeur,
- le professeur peut être présent lors du passage de l'élève mais il n'assiste pas aux délibérations du jury.

6° Les salles :

- Prévoir 3 salles :
 - 1 pour accueillir les élèves et les parents,
 - 1 pour les examens,
 - 1 pour la mise en loge.

7° Le jury :

- Le jury est composé de 3 personnes :
 - la direction de l'école,
 - un invité extérieur : qui, de par ses compétences, a un regard avisé sur la plupart des instruments (ex. : directeur d'orchestre, compositeur...)
 - un professeur de musique de l'ARES.
- Impartialité :

- Le président du jury est le seul à détenir le dossier pédagogique de l'élève pendant les délibérations. C'est en tenant compte du parcours de l'élève, des objectifs pédagogiques du professeur, et de la remarque du contrôle continu qu'il pourra faire pencher la balance.
- Les autres membres du jury pourront être informés du dossier pédagogique de l'élève qu'après l'avoir évalué.

IIIe cycle

- Evaluation continue lors de prestations publiques qu'elles soient au sein de l'école ou extérieures (3 minimum).
- Examens de fin de IIIe cycle dans les mêmes conditions que pour les IIe cycles.

Toutefois, la participation des élèves aux concours extérieurs est fortement recommandée (concours départementaux de l'ADIAM, concours de musique de chambre...).

Les évaluations en FM

Elles ont lieu sur table pendant les heures de cours.

Le contenu de l'examen est préparé par les professeurs de FM en fonction des objectifs pédagogiques définis dans le projet. Les copies sont corrigées par les professeurs qui mettent en commun une grille de correction.

L'évaluation continue est prise en compte pour moitié dans les résultats obtenus par l'élève à l'examen.

Les bulletins

Chaque élève entre 4 et 25 ans, inscrit en instrument + FM + atelier, instrument + FM, instrument + atelier, ainsi que les enfants d'initiation reçoit un bulletin rempli par ses professeurs en juillet. Certains adultes souhaitent également le recevoir. Sur ce bulletin figurent les appréciations des professeurs pour chaque discipline pratiquée par l'élève à l'école de musique. Ces bulletins sont consultables par l'équipe à tout moment. Ils nous permettent un suivi pédagogique des élèves qui suivent un cursus complet.